



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Polu Pulitiche Patrimuniale

DÉCISION

Mise à disposition église Cardo

Le Maire de la Ville de Bastia,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-JUIL-01-35 en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de mise à disposition de l'église de Cardo par Madame Caroline TIMSIT, représentant l'association des Amis de la Confrérie de Cardo, afin d'y organiser un concert de musique baroque et chant sacré, le 25 septembre 2025, de 20h00 à 23h00.

Considérant l'accord du curé affectataire ;

DÉCIDE

Article 1 : De mettre à la disposition de Caroline TIMSIT, représentant l'association des Amis de la Confrérie de Cardo, l'église de Cardo, ci-dessus désignée dans le cadre d'une convention de mise à disposition, pour l'organisation d'un concert de musique baroque et chant sacré.

Article 2 : Cette mise à disposition sera effective le 25 septembre 2025, de 20h00 à 23h00, conformément aux modalités figurant dans la convention ci-jointe.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Maire,
Signé électroniquement le 10/09/2025



Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.